

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET
NOUVELLE CITOYENNETE

Secrétariat Général

PROJETS MOLAKISI TELEMA, PREACE ET EFFCACE

**Projet pour l'Education des Filles, Formation Initiale et Continue des Enseignants, et
Appui à la Continuité de l'Education en situation d'urgence « EFFICACE »
(Fonds du Partenariat Mondial pour l'Education-part déléguée à l'AFD)**

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL EN PLANIFICATION ET
SUIVI/EVALUATION EN APPUI AU SPACE**

<i>N° Avis</i>	<i>AMI N°01/AFD/MINEDU-NC/1200/SG/CGPMP/2025</i>
<i>Pays</i>	<i>RDC</i>
<i>Source de financement</i>	<i>Agence Française de Développement (CONCOURS CCD 1200)</i>
<i>Intitulé du Poste</i>	<i>Consultant National en planification et suivi/évaluation en appui au SPACE</i>
<i>Nombre de poste</i>	<i>1 (un)</i>
<i>Date de publication</i>	<i>13/06/2025</i>
<i>Date limite de soumission de l'expression d'intérêt</i>	<i>07/07/2025 à 11 heures 30'</i>

1. Le **Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté** est bénéficiaire de trois (3) Projets en appui à l'éducation de base à travers sa coopération avec l'Agence Française de Développement :

- **Le Projet PREACE** : Projet d'appui à la mise en Retraite des Enseignants et d'Amélioration des Conditions d'Enseignement-apprentissage (financement C2D) ;
- **Le Projet Molakisi Telema** : Projet d'appui au renforcement de la professionnalisation des Enseignants du Cycle de l'Education de base (subvention de l'AFD) ;
- **Le Projet EFFICACE** : Education des Filles, Formation Initiale et Continue des enseignants, et Appui à la Continuité de l'Education en situations d'urgence ; (Fonds délégué GPE).

Etant donné leurs thématiques très liées, une coordination étroite entre ces Projets est recherchée tout au long de leur mise en œuvre.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive mark.

2. **Le Projet EFFICACE**, d'un budget **35.044 370 USD (Dollars Américains trente-cinq millions quarante-quatre mille trois cent septente)** a pour objet de renforcer le processus d'enseignement apprentissage avec un focus sur « Enseignant-Enseignement de qualité ». Ce projet a une durée de quatre (4) ans qui démarre en 2025 et vise les objectifs suivants :
- Revaloriser la fonction enseignante et revitaliser le corps enseignant par la gestion de fins de carrière de 2000 enseignants ;
 - Promouvoir la professionnalisation des enseignants par la construction de trois Instituts de Formation aux Métiers de l'Enseignement dans les Provinces de l'Equateur, du Kasai et du Tanganyika qui passe par la rationalisation des Humanités Pédagogiques et la mise en place d'un dispositif de renforcement des capacités des enseignants et directeurs d'écoles en poste ;
 - Améliorer les condition d'enseignement-apprentissage des filles et continuité de l'éducation en situation d'urgence ;
 - Renforcer le pilotage du système à travers l'amélioration des apprentissages par l'appui au fonctionnement des organes de concertation.
3. La Maîtrise d'Ouvrage du Projet sera assurée par le **Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté appuyé par l'Equipe de Coordinaion des Projets (ECP)**.
4. Le suivi administratif, financier et la passation des marchés du Projet seront assurés par l'Equipe de Coordination des Projets (ECP), commise à l'ensemble des projets financés par l'AFD.
5. Le Secrétariat Permanent d'Appui et de Coordination du Secteur de l'Éducation (SPACE), est chargé de la coordination et du pilotage des réformes éducatives. Face à la complexité croissante des interventions et l'importance d'assurer une utilisation optimale des ressources, l'appui d'un Consultant-Expert en Planification, Suivi & Evaluation en appui au SPACE est indispensable.
6. **Le Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté « MINEDU-NC »** a l'intention d'utiliser une partie des fonds du Projet pour effectuer le paiement au titre du Contrat de Consultant National en planification et suivi/évaluation en appui au SPACE.
7. Le consultant aura pour mission de renforcer la planification, la coordination et le suivi-évaluation des réformes éducatives en cours. Cet appui visera également à optimiser la mise en œuvre du Projet EFFICACE, en alignement avec les priorités définies dans le Pacte de Partenariat et la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation « SSEF », en sigle ;
8. A ce titre, le Consultant sera basé au SPACE et assurera les tâches suivantes :
- Coordonner la préparation technique et logistique des revues sectorielles de la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation (SSEF), en garantissant une participation efficace des parties prenantes ;
 - Préparer la Revue Transitoire de la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation 2026-2030, en intégrant les dimensions du genre et de l'éducation en situation d'urgence ;

- Organiser et superviser la dissémination de la Stratégie Transitoire de l'Éducation et de la Formation 2026-2030, au niveau national et provincial ;
 - Superviser la préparation et l'organisation des revues à mi-parcours et d'achèvement du Pacte de Partenariat, en évaluant les résultats obtenus ;
 - Élaborer et coordonner la production d'un plan d'action budgétisé pour la mise en œuvre de la Stratégie Transitoire 2026-2030 ;
 - Mettre à jour le cadre des indicateurs de suivi pour la SSEF, en assurant leur pertinence et leur alignement avec les objectifs stratégiques ;
 - Participer activement au plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes éducatifs de la SSEF, en collaboration avec les collègues du SPACE, aux niveaux national et provincial ;
 - Organiser avec les partenaires (UNESCO, etc.) le suivi des facteurs favorables et des indicateurs déclencheurs du financement complémentaire ;
 - Appuyer les actions et activités de renforcement des capacités des Directions stratégiques des Ministères en charge de l'éducation, en matière de planification et de suivi-évaluation ;
 - Superviser l'évaluation complète de la SSEF 2016-2025 et formuler des recommandations pour orienter les stratégies futures ;
 - Assurer le suivi et l'appui technique des Comités Techniques Provinciaux (CTP) pour une gestion décentralisée efficace ;
 - Consolider les rapports techniques annuels des Équipes de Coordination des Programmes (ECP) pour EFFICACE et PEQIP, en conformité avec les exigences du Pacte de Partenariat ;
 - Coordonner la production régulière et la diffusion des rapports d'activités et rapports techniques du SPACE, en assurant leur qualité technique et leur cohérence institutionnelle ;
 - Organiser les pré-revues provinciales pour consolider les données et analyses à intégrer dans les revues sectorielles nationales ;
 - Organiser et superviser les réunions des instances de pilotage (COIPIL, GTE, CCS, etc.) et des groupes de travail techniques ;
 - Rédiger les comptes rendus des réunions des groupes de travail et des mécanismes de coordination ;
 - Élaborer une note conceptuelle pour le Groupe de travail du SIGE et organiser les réunions y afférentes.
9. Les candidats au poste de Consultant en Planification, Suivi & évaluation devront avoir les qualifications, expériences et aptitudes suivantes :
- Un diplôme du niveau BAC+5 en Droit, en Sciences économiques, en Sciences sociales, en Sciences de l'éducation ou d'un niveau équivalent acquis par l'expérience ;
 - Expérience professionnelle pertinente d'au moins 5 ans dans le domaine de planification et de suivi-évaluation des programmes d'éducation ;
 - Bonne connaissance dans le domaine de l'approche sectorielle ;
 - Bonne connaissance du Secteur de l'éducation et de la formation en RDC ;
 - Bonne capacité rédactionnelle ;

- Etre flexible, empathique et pouvoir travailler en réseau avec différents partenaires du secteur ;
 - Parfaite maîtrise du français à l'écrit et l'oral. La maîtrise de l'anglais serait un atout ;
 - Pouvoir travailler sous pression.
10. Le Consultant en Planification, Suivi & Evaluation bénéficiera d'un contrat de prestation de service d'une durée d'un an, renouvelable annuellement jusqu'à la fin des besoins des Projets après évaluation positive des performances et après avis de non-objection de l'AFD. Le contrat intégrera une période probatoire initiale de 6 mois.
11. Le lieu d'affectation est Kinshasa, avec des missions à l'intérieur du pays ;
12. Le recrutement sera effectué par Avis à Manifestation d'Intérêt (Appel à candidature) ;
13. La procédure de sélection comportera :
- Une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats qualifiés pour la mission au regard de l'analyse des CV reçus ;
 - Une phase de sélection par une interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte approuvée par l'AFD pour déterminer le candidat à retenir pour le poste ;
 - Si besoin le jury pourra décider d'organiser une 3ème phase.
- Après avis de non-objection de l'AFD sur le rapport de sélection de chaque phase, le candidat retenu sera invité pour négociation en vue de l'attribution du contrat.
14. Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature en langue française comprenant :
- Une lettre de motivation qui démontre clairement les liens entre les exigences du poste et l'expérience du/de la candidat (e) (maximum 2 pages) ;
 - Un curriculum vitae détaillé (maximum 2 pages) ;
 - Une copie des diplômes dûment délivrés par une Institution reconnue ;
 - Les copies brevets/attestations mentionnées dans le curriculum vitae (CV) ;
 - Les attestations de service ou preuves attestant de l'expérience professionnelle du candidat ;
 - Les coordonnées de trois (3) personnes de référence (nom, prénom, titre, structure, téléphone, courriel).
15. Le dossier de candidature devra être adressé au **Coordonnateur de l'Equipe de Coordination des Projets** sous plis fermé. Il devra être déposé à l'adresse suivante :
- Secrétariat Permanent de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics, 3 avenue des Ambassadeurs à Kinshasa-Gombe, Réf Extrême droit du bâtiment abritant la Direction des Programmes Scolaires et Matériels Didactiques « DIPROMAD », Arrêt Kiosque.

L'enveloppe portera la mention suivante : « **Recrutement d'un Consultant National en planification et suivi/évaluation en appui au SPACE** » AMI N°01/AFD/MENEDU-NC/1200/SG/CGPMP/2025.

Fait à Kinshasa, le

12 JUN 2025

KANYUKA KALUILA Arsène



Annexe à la Manifestation d'Intérêt

(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition

(le "Marché")

A :

(le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le

financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

- 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;

- b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
 5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
 6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
 - 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
 - 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
 - 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos soustraitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions

internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom :

En tant que :

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ :

Signature :

En date du :

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.

